

Image not found or type unknown



## Peut on racheter une rente at ?

Par **TROIE2**, le **02/04/2011** à **15:35**

Bonjour, Bonjour, en 1991 j'ai eu un accident de la voie publique, non responsable, avec tiers identifié, reconnu en AT, je perçois une rente tous les 3 mois, en 1998 j'ai pu racheter la partie possible, environ 10%; je connais de graves soucis d'ordre financier, puis je racheter la rente dans sa globalité, sachant qu'à l'époque du rachat unique et partiel, la CPAM m'a dit qu'au vu du taux important, il n'est pas possible de la racheter ! y a-t-il une possibilité ou autre ? merci d'avance.